

Nom : <u>Meynier</u>		Numéro matricule du recrutement :	<u>196</u>																																				
Prénoms : <u>François</u>		Classe de mobilisation :	<u>1892</u>																																				
ÉTAT CIVIL.																																							
Né le <u>24 juillet 1872</u> à <u>St Georges d'Eyrenches</u> , canton de <u>Héry</u> , département de l' <u>Isère</u> , résidant à <u>St Georges d'Eyrenches</u> , canton de <u>Héry</u> , département de l' <u>Isère</u> , profession d' <u>étudiant</u> , fils de <u>François</u> et de <u>Zélin Elizabeth</u> , domiciliés à <u>St Georges d'Eyrenches</u> , canton de <u>Héry</u> , département de l' <u>Isère</u> .																																							
N° <u>2</u> de tirage dans le canton de <u>Héry</u>																																							
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.																																							
<small>(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)</small> <u>Données n° 28. Peut se trouver en vue d'obtenir la licence des sciences mathématiques</u> <u>Parti de Vienne le 11 novembre 1893 comme</u> <u>appelé Arrivé au Corps le 11 dudit N° M 3766</u> <u>envoyé le 25 septembre dans la disponibilité</u> <u>en attendant son passage dans la réserve</u> <u>Certificat de bon et constante : Accordé.</u>																																							
<small>DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.</small> <small>(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)</small> <u>Dispensé art. 23. Pourrait réussir en vue d'obtenir la licence des sciences mathématiques</u> <u>Parti de Vienne le 11 novembre 1893 comme</u> <u>appelé Arrivé au Corps le 11 dudit N° M 3766</u> <u>envoyé le 25 septembre dans la disponibilité</u> <u>en attendant son passage dans la réserve</u> <u>Certificat de bon et constante : Accordé.</u>																																							
<small>Dans l'armée active.</small> <u>Passé dans la réserve de l'armée active le 1^{er} Novembre 1896</u> <u>Régiment d'Infanterie à Vienne</u> <u>24 Mai 1919, en congé limité de</u> <u>démobilisation à échelon N° 12 H.H. par le dépôt du 3^{me} Gén. Inf. M 200</u> <u>se retire à Arren. Rue de Reims N° 40.</u> <u>A occupé un bâti (n° 23) au 52 Rég. Inf. du 26 juillet au 20/10/1906</u> <u>A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le 51^e régiment d'</u> <u>infanterie du 1^{er} Août au 10 Septembre 1909</u> <u>A accompli une 2^e période d'exercices dans le 9^e régiment d'infanterie</u> <u>du 1^{er} Août au 28 Août 1909</u>																																							
<small>Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.</small> <u>Passé dans l'armée territoriale le 1^{er} Octobre 1906</u> <u>Rappelé à l'activité par suite de la mobilisation générale</u> <u>Recruité pour le 1^{er} régiment par la Commission de recrutement de Vienne le 29 octobre 1914 pour "l'ensemble". Classe dans le 1^{er} de la 1^{re} division du 22 et 52e régiments</u> <u>en date du 6 Janvier 1915. Passé à la 11^e section d'inf. N° 11 le 1^{er} Septembre 1915 - 1^{er} service. Service aux 2^e par la Commission de réforme de Vienne le 18 Septembre 1915 (1^{er} et 2^e Août 1915). Placé en sursis d'appel au 25 Septembre 1916 au Régiment de Bourgogne (provision) au 31 juillet 1917 - Renouvelé au même titre, du 1^{er} Août 1918 au 31 juillet 1919 (DM M 14 du 7-8-18 N° 21-101/11) - Abandonné le 25/10/1919 à toutes obligations le 1^{er} Octobre 1919 - (G 2 H 14 N° 19710 0/1 du 1^{er} Novembre 1919.)</u>																																							
<small>Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.</small> <u>à Campagnes</u> <u>Blessures - Opérations</u> <u>Allemagne du 20 Octobre 1914</u> <u>au 21 X 1914</u> <u>2 Juillet 1916 au 21 Juillet 1916</u>																																							
<small>Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).</small> <u>52 Rég. d'infanterie</u> <u>Infini à Vienne</u> <u>Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.</u> <u>107^e Rég. Inf. d'infanterie</u> <u>Servies auxiliaires</u> <u>14^e Sect. Inf. M 200</u>																																							
<small>LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.</small> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Dates.</th> <th>Communes.</th> <th>Subdivisions de la région.</th> <th>Domicile ou résidence.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1/1/1905</td> <td>4^e arrondissement de Paris</td> <td>Paris</td> <td>P</td> </tr> <tr> <td>15 Juin 1897</td> <td>St Georges d'Eyrenches</td> <td>Vienne</td> <td>R</td> </tr> <tr> <td>19 Août 1897</td> <td>4^e arrondissement de Paris</td> <td>Paris</td> <td>R</td> </tr> <tr> <td>1^{er} Août 1897</td> <td>Haguenau (Bas-Rhin)</td> <td>Strasbourg</td> <td>R</td> </tr> <tr> <td>10 Janvier 1901</td> <td>Chalons-sur-Marne</td> <td>Chalons-sur-Marne</td> <td>R</td> </tr> <tr> <td>22 Août 1901</td> <td>Rue de Reims</td> <td>Rouen</td> <td>R</td> </tr> <tr> <td>11 Août 1914</td> <td>St Georges d'Eyrenches</td> <td>Vienne</td> <td>R</td> </tr> <tr> <td>29 Septembre 1914</td> <td>Rue de Reims</td> <td>Rouen</td> <td>R</td> </tr> </tbody> </table>				Dates.	Communes.	Subdivisions de la région.	Domicile ou résidence.	1/1/1905	4 ^e arrondissement de Paris	Paris	P	15 Juin 1897	St Georges d'Eyrenches	Vienne	R	19 Août 1897	4 ^e arrondissement de Paris	Paris	R	1 ^{er} Août 1897	Haguenau (Bas-Rhin)	Strasbourg	R	10 Janvier 1901	Chalons-sur-Marne	Chalons-sur-Marne	R	22 Août 1901	Rue de Reims	Rouen	R	11 Août 1914	St Georges d'Eyrenches	Vienne	R	29 Septembre 1914	Rue de Reims	Rouen	R
Dates.	Communes.	Subdivisions de la région.	Domicile ou résidence.																																				
1/1/1905	4 ^e arrondissement de Paris	Paris	P																																				
15 Juin 1897	St Georges d'Eyrenches	Vienne	R																																				
19 Août 1897	4 ^e arrondissement de Paris	Paris	R																																				
1 ^{er} Août 1897	Haguenau (Bas-Rhin)	Strasbourg	R																																				
10 Janvier 1901	Chalons-sur-Marne	Chalons-sur-Marne	R																																				
22 Août 1901	Rue de Reims	Rouen	R																																				
11 Août 1914	St Georges d'Eyrenches	Vienne	R																																				
29 Septembre 1914	Rue de Reims	Rouen	R																																				
<small>ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS</small> <table border="1"> <thead> <tr> <th>la disponibilité de l'armée active.</th> <th>la réserve de l'armée active.</th> <th>l'armée territoriale.</th> <th>la réserve de l'armée territoriale.</th> <th>Date de la libération du service militaire.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1^{er} Novembre</td> <td>1^{er} Novembre</td> <td>1^{er} Novembre</td> <td>1^{er} Novembre</td> <td>1^{er} Novembre</td> </tr> <tr> <td>1896</td> <td>1903</td> <td>1912</td> <td>1918</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1^{er} Octobre</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1919</td> </tr> </tbody> </table>				la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	Date de la libération du service militaire.	1 ^{er} Novembre	1 ^{er} Novembre	1 ^{er} Novembre	1 ^{er} Novembre	1 ^{er} Novembre	1896	1903	1912	1918						1 ^{er} Octobre					1919											
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	Date de la libération du service militaire.																																			
1 ^{er} Novembre	1 ^{er} Novembre	1 ^{er} Novembre	1 ^{er} Novembre	1 ^{er} Novembre																																			
1896	1903	1912	1918																																				
				1 ^{er} Octobre																																			
				1919																																			
<small>tion du 1^{er} décembre 1880.</small> <small>1 comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.</small> <small>Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)</small>																																							

¹ Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'Instruction du 4 décembre 1882.

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction militaire.

(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra
(3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.

(3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.

Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du M.*

Pour ceux compris dans la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition de

Digitized by srujanika@gmail.com

Digitized by srujanika@gmail.com